

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 06 Décembre 2022
19 heures 00

GF/EB

N° 002932

Direction des affaires
culturelles -
Médiathèque -
Signature d'une
convention de
partenariat entre
l'Agence Régionale
du Livre PACA et la
ville d'Apt, portant sur
le signalement des
manuscrits de la
médiathèque par un
chargé de catalogage

Affiché le :

Le Mardi 06 Décembre 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Denis DEPAULE donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la médiathèque municipale conserve un fonds patrimonial d'environ 5000 ouvrages : périodiques et livres anciens, incunables et manuscrits. A ce jour, une partie de ces ouvrages a été cataloguée et signalée dans le catalogue de la bibliothèque et le Catalogue Collectif de France.

Le Ministère de la Culture a confié à l'Agence régionale du Livre PACA (ArL) une mission Patrimoine écrit. Le plan d'action du Ministère de la Culture prévoit l'aboutissement d'ici 2025 du signalement des fonds patrimoniaux conservés dans les bibliothèques territoriales.

Madame le Maire rappelle que le contrôle scientifique et technique de l'État s'applique aux fonds patrimoniaux des bibliothèques. Ainsi, la mission Patrimoine écrit de l'ArL et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) accompagnent la commune dans les aspects techniques et financiers que présente la gestion de ces fonds

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20221206-002932-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2022

spécifiques.

Madame le Maire rappelle qu'une étude du fonds comprenant un diagnostic sanitaire a été confiée à un prestataire spécialisé en 2020, soutenue par la DRAC.

Madame le Maire rappelle que, suite aux préconisations de l'étude, des actions de conservation ont été menées en 2021, soutenues par la DRAC.

Madame le Maire informe que l'un des axes de l'appel à projet national Patrimoine écrit lancé en 2022 par le ministère de la Culture porte sur le signalement des fonds manuscrits et d'archives dans les bibliothèques territoriales.

L'ArL dépose au nom des structures partenaires le dossier de réponse à l'appel à projet pour l'année 2022-2023 et la médiathèque d'Apt fait partie intégrante de ce projet.

La solution opérationnelle retenue est le signalement des manuscrits par un chargé de catalogage. La durée de l'opération de catalogage est estimée à 3 jours sur site, la saisie pouvant être complétée à distance.

La Collectivité devra s'acquitter auprès de l'ArL de la somme de 344,80 euros TTC sur présentation d'une facture par l'ArL. Ce budget prend en compte le déplacement et le défraiement sur place du chargé de catalogage.

Ce versement doit intervenir au plus tard à la fin de l'opération, soit le 31/08/2023.

La présente délibération concerne donc la signature de la convention de partenariat entre l'Agence régionale du Livre PACA et la ville d'Apt portant sur le signalement du fonds manuscrit de la médiathèque.

CONSIDERANT la proposition de l'ArL de déposer au nom de la ville d'Apt un dossier de réponse à l'Appel à projet patrimoine écrit du Ministère de la Culture,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la signature de la convention de partenariat auprès de l'Agence régionale du Livre PACA,

DIT que la dépense de 344,80 euros TTC sera financée par les crédits de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2023,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY**



Accusé de réception en préfecture
084-21840034-20221206-002932-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2022